



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR, Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame MOULIN, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL,

Absents : Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

24-099 ADOPTION DE L'ARRETE ET DE LA CONVENTION RELATIFS A L'INSTALLATION SUR LE DOMAINE PUBLIC ET A L'USAGE DES CABINES DE PLAGE PRIVEES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 20-72 du 23 juillet 2020 approuvant le règlement des cabines de plage ;

Vu la délibération n° 24-071 du 29 août 2024 adoptant l'arrêté et la convention relatifs à l'installation sur le domaine public et à l'usage des cabines de plage privées ;

Considérant les remarques faites par le Président de l'association des Cabines de Plage de Bernières, après diffusion de la convention et de l'arrêté suite à la délibération n° 24-071 du 29 août 2024,

Considérant qu'il faut abroger l'arrêté 2024/116 en date du 17 septembre 2024,

Considérant qu'il faut remplacer la convention par la nouvelle proposition de convention jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **APPROUVE** l'arrêté portant règlement relatif à l'installation sur le domaine public et à l'usage des cabines de plages privées joint et la nouvelle convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une cabine de plage privée ;

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : POUR : 14

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas DUPONT-FEDERICI



Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20241219-24-099-DE
Date de télétransmission : 26/12/2024
Date de réception préfecture : 26/12/2024